

PROJET DE TERRITOIRE

Fiche action n°11 : Préserver et animer notre patrimoine naturel / ramsar / pagim



Enjeux : Maintenir et renforcer un cadre de vie de qualité notamment en maîtrisant notre empreinte énergétique et climatique.

Orientations stratégiques : Préserver, valoriser et animer notre patrimoine naturel et environnemental et notamment la nature ordinaire ; Préserver notre ressource en eau

Besoins du territoire : Notre territoire est doté d'un riche patrimoine naturel notamment avec la zone du Marais-Vernier, objet d'une labellisation Ramsar. Mais des conflits d'usage existent entre les activités de chasse, de protection de l'environnement et le tourisme. De plus, le site naturel est fragile et menacé par les activités humaines (zone industrielle, transports, urbanisation...). Cependant, ce patrimoine constitue un sérieux atout pour notre territoire (attractivité résidentielle, touristique, développement de filières locales...).

Contexte : La région Haute Normandie a élaboré un schéma régional de cohérence écologique. Le patrimoine et les paysages composent également l'ambition n°1 de la charte du PnrBSN qui se veut d'être garant des équilibres dans un territoire riche et respectueux de ses paysages, de sa biodiversité et de ses patrimoines naturels et culturels. Le programme Leader entend, par ailleurs, « Construire et affirmer la destination touristique Seine Normandie » en valorisant ce patrimoine naturel et culturel.

<p>Description des actions</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Valorisation de la nature ordinaire / Gestion différenciée - Ramsar - Verger conservatoire / Opération un pommier par habitant - Sensibilisation aux enjeux de la protection de l'environnement / Impliquer les acteurs locaux dans la préservation et la gestion de la biodiversité / Développer la connaissance / Mise en place de circuits pédagogiques - Promouvoir l'emploi du bois dans la construction - Prise en compte de la trame verte & bleue - Règlement local de publicité (intercommunal) : - Protéger nos espaces agricoles et naturels au sein des documents d'urbanisme - Éléments naturels à préserver au titre des espaces boisés classés - Intégration paysagère des projets d'aménagement (en s'appuyant sur l'existant : topographie, éléments forts du paysages, trame bocagère, espèces végétales variées et locales, soigner les transitions) - Gestion par pâturage
<p>Objectifs opérationnels</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Tendre vers une meilleure coordination des actions des acteurs de la préservation de l'environnement ; - Consolider les actions de valorisation et de découverte du territoire par les habitants ; - Valoriser et sensibiliser aux enjeux des zones-humides notamment la zone source du Marais-Vernier ; - Sensibilisation des habitants pour mieux protéger et préserver nos paysages - Encourager des pratiques agricoles plus durables
<p>Effets attendus</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcement de l'identité de notre territoire - Préservation des continuités écologiques / biodiversité - Amélioration de notre qualité de vie (pollution, cadre de vie...)